

GT NÉGOCIATIONS SUR LES RÈGLEMENTS INTÉRIEURS CSA/FS, F2S ET CAP

Le 11 septembre s'est tenu le très attendu groupe de travail sur les règlements intérieurs que nous devons appliquer dans les instances dans lesquelles nous siégeons depuis déjà 8 mois...

Ainsi, et compte tenu des enjeux et des menaces qui pèsent sur l'exercice même de nos mandats, la CGT a rappelé dans une [déclaration liminaire](#) que vous trouverez pièce jointe, nos modifications et nos exigences.

Nous avons au préalable de cette réunion envoyé nos amendements à la direction générale, qui ont servi de document de travail tout au long de ce GT. Seule la CGT a procédé à ce travail en amont.

MÉTHODE ET CALENDRIER D'ADOPTION DES RÈGLEMENTS INTÉRIEURS CSA-FS ET CAP

Il s'agit donc de décliner pour notre direction le règlement adopté en CSA Ministériel.

Pour ce faire, il conviendrait d'avoir une discussion dédiée pour le RI des CAP et pour celui des CSA/FS/F2S.

À la demande de la CGT de voir appliquer un règlement commun à toutes les CAP quelque soit le grade, la direction générale prévoit une réunion conclusive commune aux trois CAP. En amont les élus seront associés aux discussions fin octobre début novembre.

Une circulaire d'application va venir entériner les échanges de ce GT afin

d'assurer une application homogène des règles sur l'ensemble du territoire. De fait l'ensemble des discussions qui seront menées au niveau national s'appliquera également au niveau local.

Le RI des CSA/FS/F2S sera présenté pour avis à la FS de réseau le 20/09, et le RI sera mis au vote lors du CSA de réseau du 28/09. Les différents RI seront logiquement adoptés au cours du dernier trimestre 2023.

AUTORISATIONS D'ABSENCES LIÉES À LA PRÉPARATION ET À LA PARTICIPATION AUX INSTANCES DE DIALOGUE SOCIAL À LA DGDDI

C'était un des points de crispation majeure de cette réunion.

La CGT a demandé que la mention « facilités » soit retirée de la rédaction du RI. Il ne s'agit pas de « facilités » mais de « DROITS ».

Nous avons d'office demandé et obtenu que les questions relatives aux dispenses d'activité syndicale ou sur la dotation globale de fonctionnement soient traités lors du GT droits syndicaux et que l'on se limite uniquement au fonctionnement des instances.

La CGT s'est immédiatement insurgée sur le changement des règles du jeu en cours de partie. Alors même que nous avons établi des listes pour les dernières élections selon certaines règles concernant notamment les suppléants, l'administration nous propose un habillage autour de la convocation des experts.



Au delà de la charge de travail supplémentaire demandée aux élus, de l'impact sur la qualité du dialogue social, c'est une véritable problématique quant à la transmission des savoirs aux générations à venir.

C'est un véritable affront !!

Alors que d'autres acceptaient sans broncher la proposition de la DG, la CGT a demandé à relever le nombre d'experts.

Les discussions sur le nombre d'expert pouvant participer dans l'instance a été porté à la représentativité **+3 à la demande de la CGT** (la DG avait proposé +2, la CFDT avait accepté), ce que la DG a finalement accepté.

Concernant les ASA 95, nous alertons l'administration que nous ne pouvons nous calquer sur ce qui se passe à FIP, cette direction fonctionnant au niveau départemental. Les contingents ne peuvent être les mêmes dans une administration comme la nôtre où nous fonctionnons en interrégion sur des territoires parfois extrêmement étendus ou avec des DR/DI/SCN éclatés sur tout le territoire. Pour les mêmes raisons les délais de route ne doivent pas être soumis à ces ASA 95.

La CGT informe la DG qu'au ministère de la justice, la PJJ a obtenu de pouvoir faire les visites de site non pas sur le contingent des ASA 95 mais sous ASA 15.

La Direction générale nous tiendra informée de l'évolution des négociations menées au niveau ministériel.

Concernant la durée prévisionnelle des instances, nous demandons qu'une durée minimale de principe d'une

journée soit prévue pour les GT, RT, FS, F2S, CSA, CAP (en local comme en national) et que seule figure sur la convocation l'heure de début.

La Direction générale accède à cette requête, il n'y aura plus aucune réunion ou instance sur une 1/2 journée.

Concernant les procès verbaux de séance, nous rappelons notre attachement à la fidélité des propos tenus et rapportés. Nous demandons de retirer le mot « synthétiques » pour le remplacer par « retranscription fidèle »

La Direction générale admet que la circulaire devra prévoir un délai indispensable pour la transmission des PV et une « retranscription fidèle » des propos.

Concernant la question des « bonnes pratiques réciproques », la direction générale déclare que le fait que les caméras ne soient pas allumées en visio est parfaitement scandaleux.

Nous rappelons à l'administration que de nombreux élus vivent en zone blanche et que garder la caméra allumée ne leur permet pas de suivre pleinement les débats. Qu'il lui appartient de mettre à disposition les moyens idoines afin de ne pas créer de rupture d'égalité de traitement.

La direction générale reconnaît que nous devons tendre vers un but commun de confidentialité des échanges mais qu'effectivement il conviendrait que chaque agent puisse aller dans les DR afin de pouvoir participer en visio.

Nous proposons la solution de la prise en charge des frais des espaces de Co-working.



PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENTS DE PARTICIPATION AUX INSTANCES

Depuis de nombreuses années la CGT demande une revalorisation de la Dotation Globale de Fonctionnement (la dernière datant d'il y a 20 ans...)

Par ailleurs, concernant les remboursements de frais pour siéger dans les instances, les nuitées sont remboursées à hauteur de 90 euros à Montreuil, 110 à Paris et 70 dans les autres agglomérations de moins de 100000 habitants.

Des discussions sont actuellement en cours au niveau de la DGAFP et dans le même temps l'administration tente de trouver des accords avec des groupes hôteliers (à l'heure actuelle le groupe Accor leur propose une ristourne de 5 % sur le prix du jour sur IBIS Budget...).

Mais la tenue prochaine des JO n'est pas très opportune pour mener à bien des négociations...

Nous proposons à la DG de réfléchir également à la prise en charge de cartes d'abonnement SNCF, d'adresser une note à toutes les interrégions pour leur rappeler que le ticket de métro a disparu, mais ni son coût ni son nécessaire remboursement, et de mettre en place un système de référent dans les DI afin que les élus aient un interlocuteur privilégié.

L'administration réfléchit à nos propositions.

EXAMENS PLUS EN DÉTAIL DE CERTAINS DE NOS AMENDEMENTS

⇒ Articulation CSA et FS

Pour le SNAD, il faut qu'il y ait un lien entre les 2 instances. Nous avons insisté sur la façon dont le CSA pouvait saisir une Formation spécialisée ou une formation spécialisée de service (F2S).

Nous exigeons que la FS puisse se réunir dès qu'un sujet à l'ordre du jour du CSA relève de son champ de compétence.

L'administration accède à notre requête et nous affirme que cela sera intégré dans la circulaire d'application.

⇒ Les délibérations (article 12)

Un point d'échauffement a eu lieu sur le sujet, nous rappelons à la directrice générale que l'actualité ne colle pas toujours avec l'ordre du jour d'un CSA, et que si le principe que la motion doit être en lien avec l'ordre du jour nous demanderions la convocation systématique d'un CSA pour procéder au vote de la motion. L'intérêt des personnels prime sur un ODJ fixé par l'administration.

⇒ Réexamen d'un projet ayant recueilli un vote unanime contre.

Le SNAD demande que l'administration soit dans l'obligation de retravailler le projet avant représentation en séance. L'administration nous a assuré que le principe sera rappelé aux DI.

En fin de réunion, la CGT a proposé d'envoyer tous ses amendements à toutes les organisations syndicales puisqu'ils ont fait l'objet d'un point rajouté à l'ODJ par la DG.

La délégation : Anne AZOULAY-FRAVEL, Manuela DONÀ et Laurence Grange,

NOTRE PRIORITÉ, C'EST VOUS !

